

## L'U2P regrette une occasion manquée

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE N° 23.10.31

Paris, 5 octobre 2023

#### Contacts presse

Jean-Côme Delerue

01 47 63 31 31

06 77 64 40 78

[icdelerue@u2p-france.fr](mailto:icdelerue@u2p-france.fr)

Oscar Dassetto

01 47 63 31 31

06 73 19 57 64

[odassetto@u2p-france.fr](mailto:odassetto@u2p-france.fr)

#### À propos

L'U2P est l'une des trois grandes organisations patronales françaises. Elle représente 3,5 millions d'entreprises, soit les 2/3 des entreprises françaises et réunit 5 organisations qui représentent ces catégories d'entreprises : la CAPEB (bâtiment), la CGAD (alimentation et hôtellerie restauration), la CNAMS (fabrication et services), l'UNAPL (professions libérales), et la CNATP (travaux publics et paysage).

Dans le cadre de la réforme des retraites, l'U2P a souhaité et obtenu que les petites pensions de retraite des personnes qui ont travaillé toute leur vie, soient rehaussées par rapport au minimum vieillesse. Et cela avec la volonté de revaloriser le travail.

C'est dans cette même logique que l'U2P a défendu avec la CPME, jusqu'au bout de la négociation sur les retraites complémentaires, l'ajout d'une mesure tendant à financer une augmentation de la pension des allocataires du régime Agirc – Arrco ayant effectué une carrière complète au niveau du SMIC.

Cette augmentation du minimum contributif devait permettre d'atteindre un niveau de pension équivalent à 85% du SMIC net, conformément à l'objectif fixé par la réforme des retraites.

Malheureusement, la majorité des organisations ayant refusé de franchir ce pas, la mesure ne figure pas dans le texte de l'accord soumis à la signature des partenaires sociaux. Dès lors il faut craindre, comme l'a annoncé le ministre du Travail, que le gouvernement ponctionne directement l'Agirc – Arrco à hauteur de 1 à 3 milliards d'euros, fragilisant ainsi la gestion paritaire de ce régime.

L'U2P regrette d'autant plus l'absence de cette disposition qu'elle approuve par ailleurs les autres mesures prévues par l'accord.

Ainsi l'U2P réserve sa décision quant à la signature de l'accord. Son Conseil exécutif se prononcera le 11 octobre prochain.

Le chef de file de l'U2P dans cette négociation, Jean-Christophe Repon, Vice-Président de l'U2P en charge du dialogue social, a affirmé à l'issue de la négociation : « **La volonté de l'U2P n'est pas d'engager un bras de fer contre le gouvernement. Pour autant nous sommes totalement opposés à un prélèvement de l'Etat sur le régime des retraites complémentaires qui est géré paritairement. Et nous pensons que le meilleur moyen de l'éviter, de sauver le paritarisme et la valeur travail, était, comme nous l'avons proposé, une participation du régime Agirc – Arrco à une revalorisation du minimum contributif. C'est un rendez-vous manqué.** »